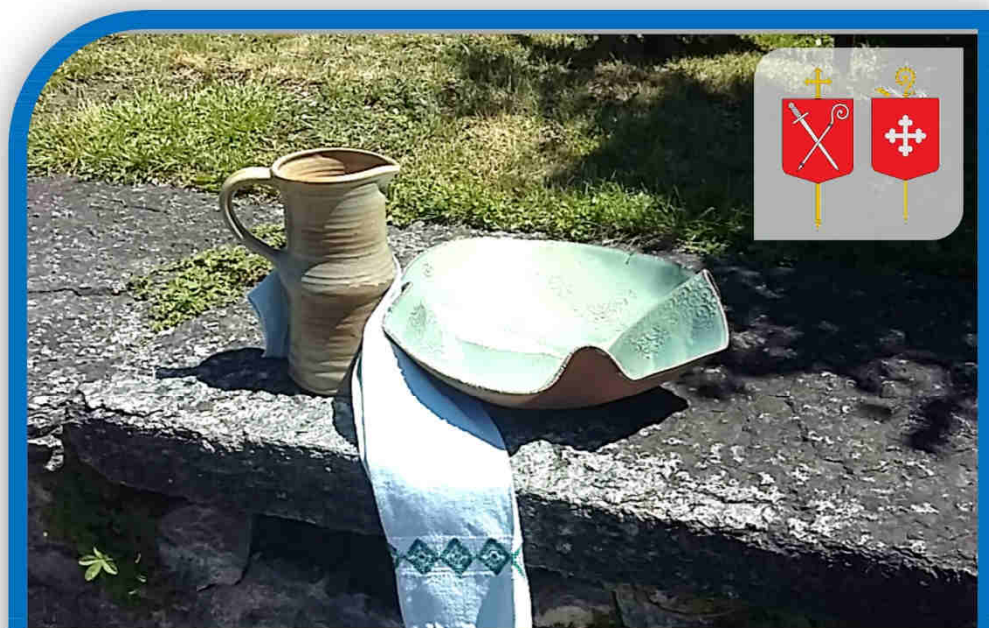


**DIOCESE DE SION
(partie francophone) &
TERRITOIRE ABBATIAL DE ST.-MAURICE**



SERVICE DIOCESAIN DE LA DIACONIE

DIOCESE DE SION & TERRITOIRE ABBATIAL DE ST.-MAURICE

STATUTS

1. SITUATION

- Toute action pastorale s'articule autour des quatre dimensions suivantes : la ***Koinônia*** (service de la communauté), la ***Martyria*** (témoignage et annonce de la foi), la ***Leiturgia*** (célébration du mystère chrétien) et la ***Diakonia*** (service du frère).
- Sur le plan diocésain, il est donc indispensable qu'existe un **Service diocésain de la diaconie (SDD)**, particulièrement chargé de rappeler à tous la dimension diaconale de l'Église et de s'y investir.
- Compte tenu de l'existence préalable du *Service diocésain de la santé* (SDS) ainsi que du *Service diocésain de la pastorale spécialisée* (SDPS) et du *Service diocésain de la mission universelle* (délégué diocésain à la Mission), le Service diocésain de la diaconie, dans la partie francophone du diocèse de Sion et le Territoire abbatial de Saint-Maurice, s'oriente avant tout vers **les différents domaines suivants relevant de la diaconie** :
 - précarité et exclusion
 - migration et asile
 - addictions
 - privation de liberté
 - nomadisme

2. MISSION

Le Service diocésain de la diaconie poursuit principalement les objectifs suivants :

- Permettre à chacun d'être acteur de la diaconie, avec ses pauvretés et ses fragilités, avec ses forces et ses richesses ;
- Etre en contact avec, et mettre en lien, les différents services et instances engagés dans le domaine de la diaconie sur le plan des paroisses, des secteurs, des décanats et du diocèse, notamment Caritas ;
- Offrir aux personnes engagées dans ce domaine de la pastorale un espace de relecture de pratique, de prière et de rencontre fraternelle ;
- Offrir des occasions de formation en diaconie, en lien avec les autres acteurs de la formation ecclésiale en Suisse romande et dans le diocèse ;
- Offrir et favoriser des lieux d'échange renforçant la cohésion sociale ;
- Réaliser ce qui ne peut être fait que sur le plan du diocèse (pastorale des gens du voyage, contacts avec l'Etat, etc.) ;
- Favoriser la collaboration et le dialogue avec les instances et structures non ecclésiales actives dans le domaine de la solidarité en Valais.

Aux fins d'atteindre ces objectifs, le SDD met notamment en œuvre les moyens suivants :

- Prendre contact régulièrement avec chaque secteur paroissial, en vue de procéder à l'état de la situation et d'y stimuler le développement de la diaconie ;
- Inviter régulièrement les différentes personnes engagées en diaconie à des temps de rencontre, de partage, de relecture, de formation et de prière ;
- Tenir à jour la liste des personnes engagées et un état des lieux des réalisations effectuées.
- Susciter la désignation d'une personne par secteur comme répondant de la diaconie.

3. ORGANISATION

Le Service diocésain de la solidarité est composé de 7 personnes mandatées par l'évêque de Sion pour une durée de 4 ans renouvelables, sous la conduite du responsable du Service diocésain de la diaconie.

Groupe de pilotage SDD
Sion, le 16 mai 2017

* * *